



DORVAL CONVICTIONS PEA

Rapport de gestion annuel au 30/12/2022

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Société de Gestion : Dorval ASSET MANAGEMENT

Dépositaire : Caceis Bank France

Commissaire aux comptes : KPMG



Sommaire

1 – Rapport de gestion

2 – Attestation du commissaire au compte

I. Caractéristiques générales

Fonds Commun de Placement (FCP)

Catégorie : Fonds mixte (catégorie BCE)

Objectif de gestion : L'objectif de gestion consiste à surperformer l'indicateur de référence (composé pour 50% par l'EONIA Capitalization Index 7 D (Code Bloomberg : OISEONIA) et pour 50% par l'EUROSTOXX 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis) (Code Bloomberg : SX5T)) – et uniquement utilisé à titre de comparaison et pour le calcul de la commission de surperformance qui pourra être prélevée – sur la durée de placement de 5 ans minimum, par une répartition flexible entre les marchés actions et taux et bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Fonds est géré de façon totalement discrétionnaire.

Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union européenne.

- Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») :

En tant qu'acteur des marchés financiers, la Société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement

2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ce Règlement établit des règles

harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les

objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Cet OPC est classé « Article 8 » selon cette classification.

- Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie ou Taxinomie ») :

Le Règlement européen 2020/852 dit « Taxonomie ou Taxinomie » fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union européenne. Selon ce règlement, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par ce règlement comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) à l'un des cinq autres objectifs du règlement Taxonomie ; elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et de l'Organisation des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et doit être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Le processus de sélection des investissements sous-jacents du Fonds ne s'appuie pas sur les critères de l'Union européenne fixé par le règlement Taxonomie en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour autant, la politique ESG de Dorval AM peut conduire dans le futur à ce que le Fonds détienne des investissements alignés sur ces critères et soient donc considérés comme « durables ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2020/852 ne s'applique pas aux investissements sous-jacents de ce produit financier.

Indicateur de référence : 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7d (Code Bloomberg : OISEONIA) et 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) (code Bloomberg : SX5T) calculé dividendes nets réinvestis (à partir du 1^{er} janvier 2013).

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés d'actions. Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Actif net du fonds au 31/12/2022 : 59 037 002,98 €

31/12/2022	Part (FR0010229187)	R (FR0013203775)	Part I (FR0013300233)	Part (FR0013300233)	N Part (FR0013392230)	Q
VL	222,38 €	1 020,26 €		83,35 €	105,26 €	
Nombre de parts	235 445,728	14		79 662,026	209,707	
Actif net	52 360 272,60 €	14 283,76 €		6 640 371,18 €	22 075,44 €	

Valorisation : quotidienne

Rappel : Le fonds Dorval Convictions PEA est l'ancien fonds Dorval Patrimoine, transformé au 31 décembre 2008.

1. Contexte économique et financier

En 2022, malgré l'inflation et la guerre, l'économie mondiale a tenu. Et malgré le plus grand krach obligataire de l'histoire moderne, les marchés des actions ont plié mais n'ont pas rompu. Pourtant, le consensus de prévision reste négatif, justement parce qu'il semble manquer un épisode conclusif au boom inflationniste post-Covid. C'est particulièrement vrai aux Etats-Unis, où une large majorité d'économistes prévoit une récession en 2023, récession qui ouvrirait la voie à un nouveau cycle initié par une forte baisse des taux d'intérêt.

Ce scénario simple d'une victoire contre l'inflation acquise au prix d'une nette hausse du chômage est devenu crédible. Cependant, un processus de désinflation, pour l'instant sans récession, semble avoir débuté, ce qui laisse sa chance à un scénario d'atterrissage moins brutal aux Etats-Unis. De plus, l'Europe et la Chine devraient, pour des raisons différentes, voir leurs économies rebondir au cours de l'année 2023. S'il se réalisait, ce scénario plus complexe laisserait place à des taux d'intérêt réels durablement plus élevés, avec des conséquences importantes pour l'allocation des actifs.

L'hypothèse d'une récession mondiale est crédible...

Les arguments en faveur de la récession sont nombreux et pertinents. La courbe des taux américaine est inversée et les indicateurs avancés sont en nette baisse. L'épargne accumulée pendant le Covid a déjà été largement entamée, et les politiques monétaires deviennent restrictives pour la première fois en quinze ans, ce qui accentue la pression sur le secteur immobilier. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale se dit déterminée à mettre fin à la surchauffe du marché du travail, ambition qui s'est historiquement toujours traduite par une nette hausse du chômage. En Europe, la crise énergétique a produit un choc majeur des termes de l'échange qui a clairement amputé la croissance et fragilisé l'économie. Enfin, beaucoup de pays émergents sont en situation délicate, avec des politiques monétaires et budgétaires restrictives.

...et pourrait être paradoxalement positive pour les marchés...

Dans ce scénario, la reprise des bourses mondiales interviendrait soit un peu avant le point bas de l'économie américaine, soit, plus probablement, en amont lors du pivot de la Fed. Dans la mesure où le processus de désinflation a déjà débuté, on peut même se demander si le point bas du marché n'aura pas déjà été atteint en septembre 2022. Rappelons qu'en 1974 et en 1991, la désinflation et la baisse des taux avaient permis au marché des actions de se redresser malgré une forte baisse des bénéfices des entreprises. Quand l'inflation bouche l'horizon des investisseurs, la récession est souvent la solution qui permet au marché des actions de repartir de l'avant. Ce scénario s'accompagnerait d'une forte baisse des taux réels très favorable aux marchés des obligations d'Etat et des entreprises les plus solides.

...mais de nombreux arguments plaident pour une résilience économique

Et pourtant, la situation dans laquelle nous nous trouvons est tellement inédite et hétérogène qu'un deuxième scénario plus complexe reste possible, et même probable. Les crises du Covid puis de la guerre en Ukraine ont soumis l'économie mondiale à des vagues successives de chocs et de contrechocs qui n'ont pas fini de produire leurs effets ambigus, à la fois sur l'inflation et sur la croissance. La voie étroite d'une désinflation combinée à une résilience économique mondiale reste dès lors envisageable.

La normalisation des chaînes d'approvisionnement est déjà en train de produire à la fois de la désinflation (matières premières, biens manufacturés, services de transports) et un soutien à la production dans certains secteurs (dont l'automobile). Le boom bref mais spectaculaire des prix et des loyers dans l'immobilier en 2021 est en train de se corriger, et la pression à la hausse des prix dans les services, longtemps bridés par la Covid, est en train de faiblir. Cette désinflation devrait à la fois redonner du pouvoir d'achat aux ménages et limiter la hausse des taux d'intérêt.

En Chine, la fin de la politique zéro-Covid et les mesures de soutien permettent d'envisager un net rebond de la croissance de la deuxième économie mondiale vers un niveau d'au moins +5% en 2023, après moins de +3% en 2022 (source : consensus Bloomberg). L'Europe, enfin, est sans doute en train de déjouer les pronostics les plus funestes (cf. infra).

La baisse du risque européen : un plus pour la croissance (mais attention aux taux d'intérêt)

Face au choc de crise énergétique, le moral des entreprises et des ménages européens a littéralement plongé en 2022. En Allemagne, le pessimisme des entreprises a même surpassé celui de 2008, ce qui n'est pas peu dire. Cette dynamique est cependant derrière nous. La force de la réponse budgétaire (aides publiques, boucliers tarifaires), la baisse des prix des matières premières et la faible probabilité de pénuries sévères d'énergie cet hiver déjouent les pronostics les plus délétères. La capacité d'adaptation de l'industrie européenne a, de plus, favorablement surpris. Le grand débat sur le potentiel de substitution aux importations russes semble avoir penché du côté des optimistes.

Le stock d'épargne des ménages de la zone euro reste par ailleurs assez substantiel, ce qui diminue la probabilité d'un effondrement de la consommation. La reprise du secteur automobile, qui se relève progressivement du choc des pénuries de composants, devrait aussi soutenir la croissance. Le PIB de la zone euro pourrait donc moins fléchir que prévu cet hiver, avant de rebondir modérément à partir du printemps. Ces perspectives devraient avoir un impact positif sur les actifs qui ont le plus souffert de l'empilement des primes de risques européennes, dont par exemple les petites valeurs. Et l'euro pourrait réduire son niveau de sous-évaluation par rapport au dollar en se dirigeant vers 1.10/1.15 (sa parité de pouvoir d'achat se situe à 1,35/1,40 selon l'OCDE).

Il y aura cependant un prix à payer pour cette résilience européenne, sous la forme de taux d'intérêt plus élevés. Longtemps bridée par la crainte d'accidents systémiques liés au choc énergétique, la Banque centrale européenne a désormais changé de ton. Les marchés obligataires européens vont donc rester sous pression.

2. Politique d'investissement

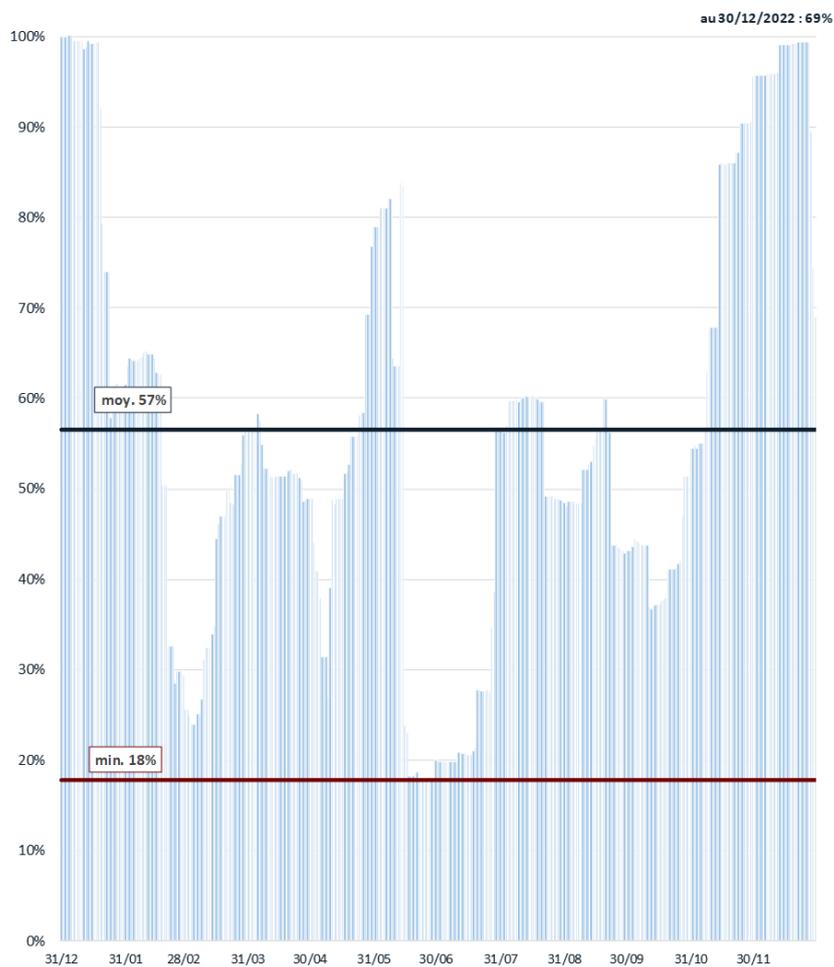
En 2022, Dorval Convictions PEA (part I) enregistre une performance de -8,56% contre une baisse de -4,21% pour son indice de référence (50% Euro Stoxx 50 NR et 50% €ster Capitalisé).

Au cours de 2022, les marchés financiers ont dû digérer des taux d'inflation plus élevés plus longtemps que prévu, des politiques monétaires restrictives, la guerre en Ukraine, les craintes croissantes d'une récession mondiale, la gestion du Covid en Chine, les tensions entre les Etats-Unis et la Chine... Il en résulte une forte volatilité avec notamment des corrections prononcées de plusieurs classes d'actifs comme les obligations et les valeurs dites de croissance sous la pression du redressement des taux.

Dans ce contexte de volatilité et de fortes inquiétudes, l'équipe de gestion a privilégié une gestion plus directionnelle (gestion du taux d'exposition via des contrats futures sur l'indice Euro Stoxx 50) et plus flexible. La gestion du taux d'exposition aux actions a ainsi été dynamique au cours de l'année et a évolué dans une fourchette de 18% à 100%.

Evolution du taux d'exposition aux actions en 2022 :

évolution de l'exposition nette actions, sur la période du 31/12/21 au 30/12/2022





Performances mensuelles 2022 :

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	20
DORVAL CONVICTIONS PEA	-2.04%	-3.00%	-0.17%	-1.28%	+1.96%	-5.83%	+1.55%	-2.49%	-3.50%	+3.75%	+6.07%	-3.30%	-8.56%
Part I													
Indice de référence*	-1.38%	-2.96%	-0.07%	-1.04%	+0.47%	-4.44%	+3.68%	-2.56%	-2.76%	+4.52%	+4.83%	-2.06%	-4.21%

Source : Dorval AM

*50 % de l'indice EONIA Capitalization Index 7D et 50% de l'indice EuroStoxx50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis

Premier semestre 2022 :

Janvier : Au cours du mois les marchés ont finalement subi des prises de profits après leurs performances de ces derniers mois en raison d'une part des tensions géopolitiques en Ukraine et d'autre part d'un discours de la Fed laissant entrevoir un resserrement monétaire plus rapide qu'anticipé. Dans ce contexte nous avons réduit l'exposition aux actions de 100% à 60%. Pour ce faire nous avons été amenés à vendre Euronext et Edenred. A l'inverse nous continuons de renforcer le poids des banques au sein du portefeuille. Sur le mois Dorval Convictions PEA sous-performe son indice de référence (50% €STR capitalisé +50% Euro Stoxx 50 NR (EUR) DNR : -1.38%). Le fonds réalise 79% de la baisse des marchés actions représenté par l'Euro Stoxx 50 au mois de janvier (Euro Stoxx 50 DNR : -2.78%).

Février : Au cours du mois les marchés européens ont subi des dégagements appuyés en raison des événements géopolitiques en Ukraine après l'échec des voies diplomatiques. Cette crise va désormais se développer sur deux fronts, d'une part le théâtre des opérations militaires et celui du front économique d'autre part. Tant que la phase militaire se poursuit, il sera difficile de retrouver une certaine visibilité pour les marchés, qui risquent de faire preuve d'une grande nervosité redoutant la poursuite de l'escalade et l'absence de sortie négociée de cette crise. Les conséquences économiques sont paradoxalement de nature contraire débouchant sur le renforcement des pressions inflationnistes (énergie et matières premières) et sur une recherche en priorité de stabilité financière et économique par les banquiers centraux, la lutte contre l'inflation passant au second plan dans l'immédiat. Dans ce contexte nous avons réduit rapidement notre taux d'exposition aux actions à 29,40 % dans l'attente des événements.

Mars : Au cours du mois de mars, les marchés européens ont fait preuve d'une grande résistance en dépit du conflit en Ukraine et des tensions inflationnistes partout dans le monde. Après une phase de stupeur, les marchés ont fortement rebondi devant l'enlisement de l'armée russe face à la résistance ukrainienne. Nous avons assisté à la réduction de la prime de risque liée aux opérations militaires en cours. Par ailleurs, après la remontée des taux aux Etats-Unis en particulier combinée aux perspectives de ralentissement de la croissance mondiale découlant des effets de la guerre et du retour de la Covid-19 en Chine, les craintes de poursuite de hausse rapide des taux se sont atténuées. Pour toutes ces raisons nous avons ciblé un taux d'exposition autour de 56%. Au sein du portefeuille nous avons initié une position en EDF et renforcé nos investissements en Crédit Agricole et Commerzbank en raison d'une part de la transition énergétique et de la hausse des taux d'intérêt.

Avril : Au cours du mois, le marché est resté sans grande tendance, alternant journées de hausses et de baisses, reflétant la moindre visibilité liée à l'issue du conflit armé en Ukraine combinée au niveau des sanctions européennes contre la Russie. Par ailleurs, le temps nécessaire pour que les marchés actions absorbent la normalisation des marchés de taux liée à un retour d'inflation n'est pas totalement achevé, en particulier aux Etats-Unis au contraire de l'Europe. En effet la valorisation des marchés européens est désormais devenue plus raisonnable, avec un multiple autour de 12 fois les bénéfices. Il faudra surveiller le pic d'inflation aux Etats-Unis et en Europe, qui, une fois dépassé, permettra au marché de reprendre une direction plus claire. Le taux d'exposition de Dorval Convictions PEA est proche de 50%.

Mai : Au cours du mois, les marchés européens ont subi la conjugaison d'effets inverses qui ont eu tendance à se neutraliser pour déboucher sur une appréciation de 0,47% sur la période de l'Euro Stoxx 50. Sur le mois, Dorval Convictions PEA a surperformé son indicateur de référence (composé de 50% de l'indice €STR capitalisé et de 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR)). Nous avons effectivement été actifs sur le taux d'exposition en actions en abaissant notre taux à 28% pour le remonter ensuite à plus de 79%. Le marché entame une phase intermédiaire qui a donc été mise ainsi à profit. Au sein du portefeuille, nous avons renforcé nos positions en BNP, Kering et Schneider Electric.

Juin : Au cours du mois les marchés européens ont subi des dégagements appuyés en raison des poursuites des tensions inflationnistes faisant croire à un durcissement des politiques monétaires dans les prochaines semaines qui finirait par conduire à une récession économique. Dans un contexte d'une certaine morosité, nous avons préféré limiter notre taux d'exposition aux actions à 20%. Au sein du portefeuille peu de changements, à noter toutefois le renforcement en Air Liquide pour mettre à profit le recul des cours de la valeur, dont les fondamentaux restent très solides.

Second semestre 2022

Juillet : Au cours du mois de juillet, le marché a connu une phase de rebond en raison d'un sentiment plus complaisant des investisseurs au regard de l'inflation. En effet les craintes d'un ralentissement marqué de l'économie ont pris le dessus suite aux baisses de livraison du gaz russe en Europe. À la vue de l'hiver des restrictions pourraient empêcher les usines de tourner à leur pleine capacité. Les marchés obligataires ont donc amorcé assez logiquement une détente. Simultanément la publication des résultats des entreprises a été meilleure qu'anticipée. Dans ce contexte, nous avons relevé notre taux d'exposition à 56%. Au sein du portefeuille nous avons procédé à des prises de profits sur EDF suite à l'annonce par l'État Français d'en prendre totalement le contrôle. À l'inverse nous avons constitué une ligne en Vinci dans le sillage d'une publication extrêmement encourageante sur ses perspectives.

Août : Au cours du mois, les marchés ont connu une évolution contrastée. Après avoir salué de bons résultats d'entreprises et une anticipation d'un pic imminent de l'inflation, le marché a subi des prises de bénéfices en raison d'un discours beaucoup moins accommodant de la Fed. Par ailleurs, le reconfinement partiel de certaines villes chinoises est venu alimenter des craintes à nouveau de rupture de chaînes de production. Dans ce contexte, le marché a reculé finalement. Dorval Convictions a concédé autour de 2,50% contre son indice de référence (50% €STR capitalisé + 50% Euro Stoxx 50DNR (EUR)) en baisse de 2,56%. Le taux d'exposition en actions est de 48% à la fin août.

Septembre : Au cours du mois dernier, les marchés européens ont subi des dégagements appuyés en raison de la poursuite de la hausse des taux. En effet les dernières statistiques économiques, en particulier aux Etats-Unis, ont laissé penser aux investisseurs que la vigueur de son économie n'était pas toujours entamée suffisamment par sa politique de resserrement des taux d'intérêt. Toutefois la décélération de l'inflation devrait ne plus tarder à se matérialiser avec le recul enregistré de plusieurs indicateurs comme la baisse de différentes matières premières par exemple. Après cette phrase de marché, le taux d'exposition aux actions du fonds est proche de 43%.

Octobre : Au cours du mois d'octobre, les marchés européens ont sensiblement rebondi sur leurs plus bas et prenant de fait à contre-pied de très nombreux investisseurs. Cette hausse s'explique de différentes manières, l'excès de pessimisme des opérateurs depuis plusieurs mois s'est désormais traduit par l'absence de pression vendeuse sur le marché, les portefeuilles étant généralement protégés ou peu investis, configuration classique préalable à un rebond de marché. Par ailleurs, les anticipations sans cesse renouvelées de poursuite de la hausse des taux d'intérêts ont fini par atteindre des niveaux plus conformes avec la réalité du retour de l'inflation (en particulier aux Etats-Unis) et à celui de la Fed. L'Europe suivra. Sur le front des bénéfices, les sociétés européennes ont démontré leur résistance lors des publications du 3 trimestre. Enfin, le redoux hivernal exceptionnel du mois a réduit les risques tant redoutés de rupture physique d'approvisionnement en gaz en Europe. Sur le front de la guerre en Ukraine, l'armée russe semble toujours autant en difficulté, l'avenir dépendra de l'intensité du soutien financier et militaire des Etats-Unis et Européens à l'Ukraine pour clôturer définitivement l'épisode de la flambée des prix du gaz ou non. Le taux d'investissement de Dorval Convictions PEA a été porté à 54,6%, permettant au fonds de surperformer sur la période.

Novembre : Au cours du mois les marchés européens ont poursuivi leurs rebonds. En effet les chiffres d'inflation ont donné des signes de modération en même temps que l'activité économique se montrait plus résiliente qu'attendue. Ainsi le scénario économique de l'atterrissage en douceur est devenu plus réaliste pour les investisseurs. Par ailleurs, la

réouverture progressive de l'économie chinoise a contribué à renforcer le sentiment de retour à la normal de la situation. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont entamé un rebond venu soutenir la bonne orientation générale des marchés. Votre fonds Dorval Convictions PEA a progressé de plus de 6% sur le mois.

Décembre : Au cours du mois de décembre nous avons réduit notre taux d'exposition aux actions de la zone Euro de 100 % à 70 % après le fort rebond du dernier trimestre. Les difficultés rencontrées par l'économie chinoise face au retour du covid a servi de prétexte au marché pour entamer une phase de prise de bénéfices. En parallèle les prix de l'énergie gaz et pétrole refluent progressivement laissant entrevoir un impact tant favorable sur le front de l'inflation que celui de l'activité au cours des prochains mois.

3. Performance et statistiques du fonds au 30 décembre 2022

▪ Part R

Performances nettes cumulées										Performances nettes annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds - Part R	-3.36%	6.21%	1.29%	-9.29%	-9.29%	-1.80%	-18.19%	40.98%	65.46%	-0.60%	-3.94%	3.50%	3.66%
Indicateur de référence	-2.06%	7.31%	5.41%	-4.21%	-4.21%	5.85%	12.48%	41.33%	53.28%	1.91%	2.38%	3.52%	3.10%
Ecart	-1.30%	-1.10%	-4.12%	-5.08%	-5.08%	-7.65%	-30.67%	-0.35%	12.18%	-2.52%	-6.32%	-0.03%	0.56%

Performances nettes calendaires												
	2022 - YTD	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Fonds - Part R	-9.29%	12.33%	-3.63%	0.68%	-17.26%	14.14%	5.97%	12.76%	5.35%	19.93%	12.51%	-11.27%
Indicateur de référence	-4.21%	11.10%	-0.54%	13.24%	-6.16%	4.43%	2.29%	3.80%	2.41%	10.65%	7.38%	-7.56%
Ecart	-5.08%	1.23%	-3.09%	-12.56%	-11.10%	9.71%	3.67%	8.96%	2.95%	9.28%	5.13%	-3.71%

▪ Part I

Performances nettes cumulées										Performances nettes annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds - Part I	-3.30%	6.42%	1.70%	-8.56%	-8.56%	0.43%	-14.98%	-	2.03%	0.14%	-3.20%	-	0.32%
Indicateur de référence	-2.06%	7.31%	5.41%	-4.21%	-4.21%	5.85%	12.48%	-	22.99%	1.91%	2.38%	-	3.39%
Ecart	-1.24%	-0.88%	-3.71%	-4.35%	-4.35%	-5.42%	-27.46%	-	-20.97%	-1.77%	-5.58%	-	-3.07%

Performances nettes calendaires												
	2022 - YTD	2021	2020	2019	2018	2017	-	-	-	-	-	-
Fonds - Part I	-8.56%	13.05%	-2.85%	1.49%	-16.59%	15.55%	-	-	-	-	-	-
Indicateur de référence	-4.21%	11.10%	-0.54%	13.24%	-6.16%	4.43%	-	-	-	-	-	-
Ecart	-4.35%	1.95%	-2.31%	-11.75%	-10.43%	11.13%	-	-	-	-	-	-

▪ Part N

Performances nettes cumulées										Performances nettes annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds - Part N	-3.34%	6.29%	1.45%	-9.02%	-9.02%	-0.97%	-17.06%	-	-16.65%	-0.33%	-3.67%	-	-3.55%
Indicateur de référence	-2.06%	7.31%	5.41%	-4.21%	-4.21%	5.85%	12.48%	-	11.28%	1.91%	2.38%	-	2.14%
Ecart	-1.28%	-1.02%	-3.96%	-4.80%	-4.80%	-6.82%	-29.55%	-	-27.93%	-2.24%	-6.06%	-	-5.69%

Performances nettes calendaires												
	2022 - YTD	2021	2020	2019	2018	-	-	-	-	-	-	-
Fonds - Part N	-9.02%	12.60%	-3.34%	0.98%	-17.06%	-	-	-	-	-	-	-
Indicateur de référence	-4.21%	11.10%	-0.54%	13.24%	-6.16%	-	-	-	-	-	-	-
Ecart	-4.80%	1.49%	-2.80%	-12.26%	-10.91%	-	-	-	-	-	-	-

- Part Q – création le 31/12/2018

Performances depuis création	Performances 2022
+5.26%	-7.93%

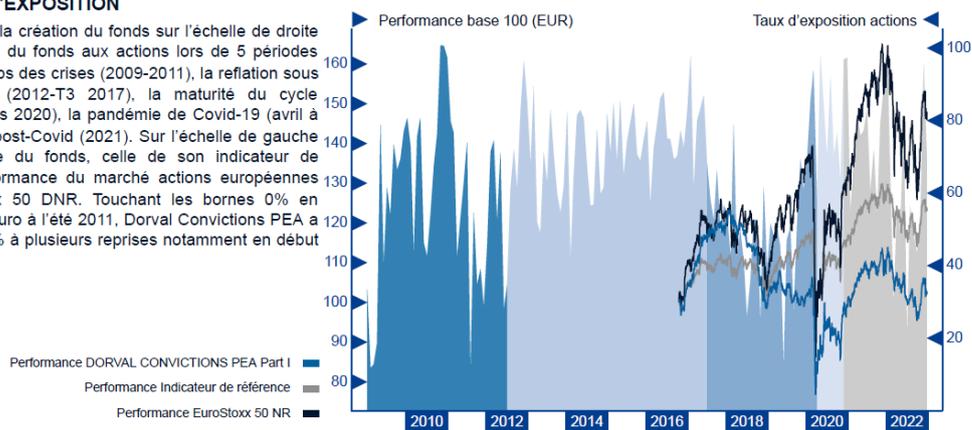
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. *Indicateur : 50% EONIA capitalisé, 50% EUROSTOXX 50 DNR.

EVOLUTION DU TAUX D'EXPOSITION

Ce graphique illustre depuis la création du fonds sur l'échelle de droite le taux d'exposition mensuel du fonds aux actions lors de 5 périodes boursières distinctes : le temps des crises (2009-2011), la reflation sous l'époque de Mario Draghi (2012-T3 2017), la maturité du cycle économique (T4 2017 à mars 2020), la pandémie de Covid-19 (avril à décembre 2020), la reprise post-Covid (2021). Sur l'échelle de gauche est affichée la performance du fonds, celle de son indicateur de référence ainsi que la performance du marché actions européennes représenté par l'Euro Stoxx 50 DNR. Touchant les bornes 0% en actions lors de la crise de l'Euro à l'été 2011, Dorval Convictions PEA a également été investi à 100% à plusieurs reprises notamment en début d'année 2017.

Expositions actions

- Le temps des crises
- La reflation Draghi
- Maturité du cycle
- Pandémie de Covid-19
- Reprise post-Covid

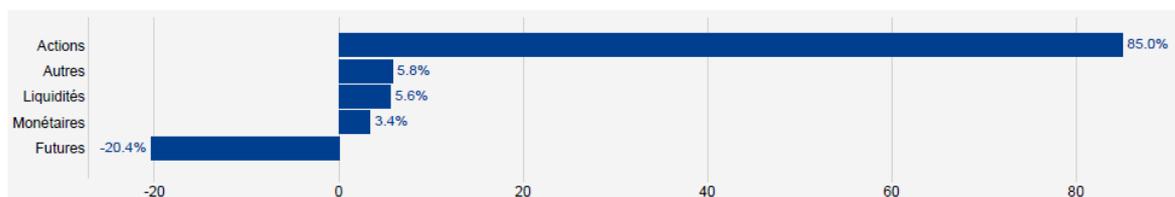


ANALYSE DE RISQUE

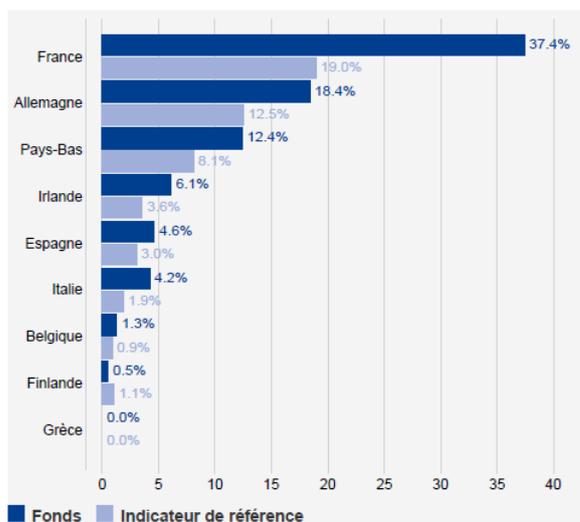
Ratio	1 an	3 ans	5 ans
Ratio de Sharpe	-0.87	0.03	-0.20
Bêta	0.86	1.27	1.21
Alpha	-0.10	-0.03	-0.11
Ratio d'information	-0.94	-0.26	-0.90
Volatilité - Part I	9.90	17.03	14.18
Volatilité indicateur	10.28	12.59	10.71
Volatilité Euro Stoxx 50	20.46	25.00	21.23

Ratio	Valeur	Date
Gain maximum enregistré	48.54%	du 18/03/2020 au 05/01/2022
Perte maximale enregistrée	-37.71%	du 22/01/2018 au 18/03/2020
Délai de recouvrement	-	jours
Fréquence de gain	49.33%	par mois

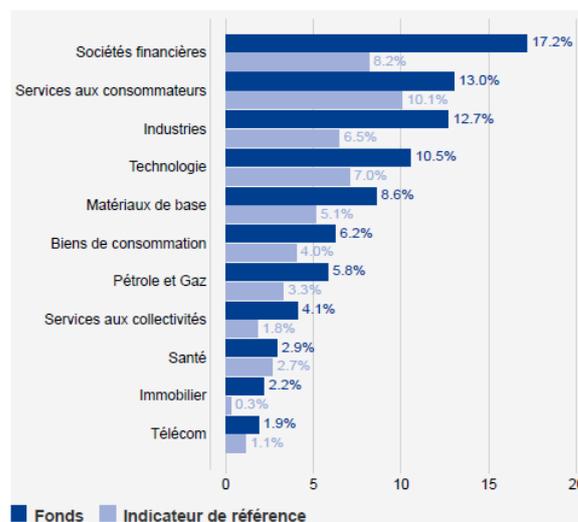
Répartition par classes d'actifs



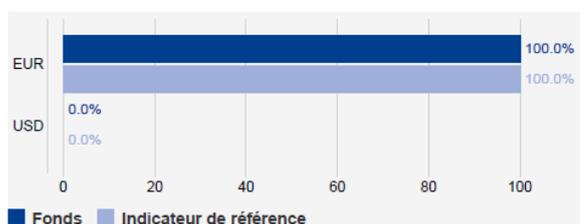
Répartition géographique *



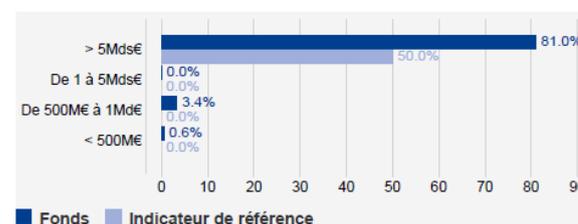
Répartition sectorielle *



Répartition par devise



Répartition par capitalisation *



* Pourcentage du portefeuille investi en actions titres vifs hors dérivés

II. Dispositions particulières

Classification : Fonds mixte (catégorie BCE)

Objectif de gestion : L'objectif de gestion consiste à surperformer l'indicateur de référence (composé pour 50% par l'EONIA Capitalization Index 7 D (Code Bloomberg : OISEONIA) et pour 50% par l'EUROSTOXX 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis (Code Bloomberg : SX5T)) – et uniquement utilisé à titre de comparaison et pour le calcul de la commission de surperformance qui pourra être prélevée – sur la durée de placement de 5 ans minimum, par une répartition flexible entre les marchés actions et taux et bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Fonds est géré de façon totalement discrétionnaire.

Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Indicateur de référence : 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D (Code Bloomberg : OISEONIA) et 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) (Code Bloomberg : SX5T) calculé dividendes nets réinvestis (à partir du 1er janvier 2013).

Rappel concernant ces références :

- EONIA (Euro Overnight Index Average) Capitalization Index 7 D (Code Bloomberg : OISEONIA), taux calculé quotidiennement par la BCE résultant de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour réalisées entre les banques les plus actives de la zone Euro. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. L'indice EONIA est calculé et publié par l'European Money Markets Institute sur le site Internet : www.emmi-benchmarks.eu
- Euro Stoxx 50 NR (EUR) : indice reprenant les 50 valeurs les plus représentatives de la cote de la zone Euro, parmi les plus importantes capitalisations boursières. Il est calculé dividendes nets réinvestis. (Code Bloomberg : SX5T). L'indice est calculé par Stoxx et est disponible sur le site www.stoxx.com.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indice de référence.

Les administrateurs des indices sont la Banque Centrale Européenne et Stoxx Ltd. Les indices sont consultables respectivement sur les sites <http://fr.euribor-rates.eu/eonia.asp> et <https://www.stoxx.com/>

L'European Money Market Institute est enregistré sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA (autorité de supervision : Financial Services and Markets Authority (FSMA) – BEFS) ainsi que Stoxx Ltd (autorité de supervision : Federal Financial Supervisory Authority (BaFin) – DEBA).

L'indice de référence tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (article 2 (22)) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par l'OPCVM.

III. Stratégie d'investissement

a. Stratégies utilisées :

Le Fonds s'appuie sur une gestion active et sans contrainte, encadrée par la politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la Société de Gestion. Le Fonds bénéficie du label ISR.

L'univers d'investissement initial est constitué de valeurs mobilières diversifiées françaises et étrangères.

La construction et la gestion du portefeuille combinent approche financière et extra-financière et reposent sur :

1. Une détermination du taux d'exposition aux actions françaises et européennes
2. Une identification des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, i.e. s'inscrivant favorablement tant dans les grandes tendances (macro-économiques, sociétales et liées aux enjeux du développement durable) que dans la conjoncture (valorisation des classes d'actifs, dynamique de marché et contexte sectoriel)
3. Une sélection de valeurs au sein de ces thématiques d'investissement complétée par des titres retenus pour leur intérêt propre ; dans les deux cas et a fortiori pour le second, les valeurs retenues en portefeuille répondent aux critères définis par la Société de Gestion, présentés ci-après
4. Une répartition de ces valeurs dans le portefeuille, fondée sur une méthodologie propriétaire de notation établie depuis ces mêmes critères, également décrite ci-dessous

Une analyse de l'équilibre sectoriel, géographique voire de l'orientation de « styles de gestion » des investissements du Fonds est réalisée sans pour autant encadrer la construction du portefeuille. Le solde du portefeuille est investi en produits monétaires et en produits de taux, afin de sécuriser le capital et réduire la volatilité globale du portefeuille.

Il est rappelé que la gestion spécifique des compartiments du marché obligataire et du marché du crédit ne constitue pas la finalité de l'objectif de gestion.

La notation des valeurs combine trois analyses, chacune fondée sur un ensemble de critères :

1. Une analyse financière
2. Une analyse extra-financière
3. Une analyse du tandem « dirigeants / entreprises »

Chaque analyse est révisée a minima annuellement et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ ou d'évènements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille.

La note synthétique issue de ces trois analyses permet de sélectionner les valeurs et leur poids dans le portefeuille du Fonds.

- L'analyse financière

Sur le plan financier, les gestionnaires concentreront leurs investissements sur des titres dont le cours de bourse ne reflète pas, selon eux, les perspectives de croissance et la valeur réelle de la société. En conséquence, la méthodologie de sélection des valeurs repose sur une analyse qualitative et quantitative des éléments financiers passés et prospectifs, fondés sur les estimations des équipes de gestion selon l'approche « GARP » (« croissance à prix raisonnable »).

Les principaux critères pris en compte relevant de l'analyse financière, sont (exemples) :

- o La croissance des bénéfices
- o Le « Price Earnings to Growth », c'est-à-dire le PER de l'action rapporté à la croissance des bénéfices attendue
- o La valeur d'entreprise rapportée à son bénéfice avant impôts et taxes (EBIT) et/ou à son bénéfice avant impôts, taxes et dotations aux amortissements et aux provisions (EBITDA)

A partir de ces critères, une note financière est attribuée pour chaque valeur et permet leur appréciation relative au sein du portefeuille. Cette note est une des composantes de la note finale de chaque valeur détenue par le Fonds.

- L'analyse extra-financière

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont directement intégrés au processus de gestion du Fonds, via une note ESG établie pour chaque valeur de l'univers d'investissement. La notation ESG participe à la fois à la définition de l'univers d'investissement éligible et comme deuxième composante de la note synthétique des valeurs dans la phase construction / gestion du portefeuille.

Pour réaliser ces deux étapes, les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers déterminent une note ESG pour chaque valeur. La note ESG attribuée à chaque émetteur, prend en compte parmi plus de 30 enjeux ESG, fondés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, ceux qui paraissent les plus significatifs pour la Société de Gestion. Chaque enjeu est apprécié selon les spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation. Les principaux enjeux retenus sont (liste non exhaustive) :

- o Enjeux environnementaux :
 - Emissions carbone
 - Traitement des déchets
 - Stress hydrique
 - Biodiversité et gestion des terres
 - Opportunités dans les technologies vertes et les énergies renouvelables
- o Enjeux sociaux :
 - Gestion du travail
 - Gestion de la sécurité des collaborateurs
 - Gestion du capital humain
 - Protection des données personnelles
 - Qualité des produits
- o Enjeux de gouvernance :
 - Respect des principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise (qualité du conseil d'administration – diversité, indépendance, compétences, représentativité –, alignement des intérêts avec les

- actionnaires, structure du capital, respect des minoritaires, qualité de la communication financière et de la comptabilité)
- Lutte contre la corruption

L'approche retenue est de type « Best-In-Universe » qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés comme étant les plus vertueux seront davantage représentés, cette approche peut créer des biais sectoriels assumés.

Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant d'un provider externe. Notre méthodologie place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut donc minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux.

L'analyse ESG du Fonds porte a minima sur 90% de la part de l'actif net constitué des titres éligibles à notre analyse ISR (actions et titres de créance émis par des émetteurs privés et publics).

La définition de l'univers d'investissement des titres éligibles repose sur le respect des principes extra financiers fondamentaux suivants :

- L'exclusion des sociétés qui enfreindraient la politique d'exclusion¹ de Dorval Asset Management
- L'exclusion des sociétés aux pratiques controversées (dont le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies) en cohérence avec la politique de gestion des controverses² de Dorval Asset Management
- L'exclusion de 20% de l'univers d'investissement est garantie par l'exclusion des sociétés les moins bien notées et de celles ayant une note éliminatoire sur au moins l'un des piliers (cf. ci-dessous), selon la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management

La note extra-financière (entre 0 et 10, 10 étant la meilleure notation) est établie sur chacun des trois piliers, E, S et G. Les émetteurs ayant une note environnementale ou sociale inférieure à 1 ou une note de gouvernance inférieure à 2 sont exclus de même que tous ceux dont la note extra-financière synthétique est inférieure à 4.

La sélection des émetteurs publics est opérée en fonction de la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management des émissions souveraines³. Les pays du dernier quintile de notation sont exclus de l'univers d'investissement initial.

Les 10% de l'actif (hors liquidités) qui pourraient ne pas faire l'objet d'une analyse ISR correspondent d'une part aux OPC gérés par des entités autres que Dorval Asset Management et pour lesquels il pourrait y avoir une disparité des approches ESG/ISR assumée et d'autre part à des titres transitoirement non notés. En effet, le Fonds peut investir dans des émetteurs qui pourront à titre temporaire, ne pas être notés notamment dans le cadre d'une introduction en bourse.

- L'analyse du tandem « dirigeants / entreprises »

La sélection des valeurs en portefeuille s'appuie enfin sur une analyse fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs relatifs au dirigeant, à l'équipe dirigeante et aux instances de gouvernance. La Société de Gestion a défini 4 grands profils de managers : « les dauphins », « les parachutés », « les bâtisseurs » et « les héritiers » :

- « Dauphins » : ces dirigeants ont débuté dans la société qu'ils dirigent aujourd'hui ; dans la majorité des cas, ils ont plus de 10 ans d'expérience dans l'entreprise à un poste de direction dans un contexte international
- « Parachutés » : ils se voient confier le pouvoir à l'occasion d'une crise ; ces dirigeants sont à la tête d'un vivier de sociétés en retournement
- « Bâtisseurs » : véritables créateurs de niche, ils ont la capacité de détecter une ou plusieurs opportunités de croissance à long terme

¹ La politique d'exclusion de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_dexclusion.pdf

² La politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_de_gestion_des_controverses.pdf

³ Cf. paragraphe « VI. Notre Intégration des dimensions ESG » de la politique ISR de Dorval Asset Management (https://www.dorval-am.com/sites/dorval/files/politique_investissement_responsable.pdf)

- o « Héritiers » : ils ont un lien familial avec le bâtisseur et assument la direction opérationnelle de l'entreprise ; ils démarrent souvent avec un déficit d'image qui n'est pas toujours justifié et sont souvent accompagnés dans leurs initiatives par un manager expérimenté

La méthode d'évaluation des dirigeants est construite à partir de l'analyse du parcours professionnel, du profil managérial et au travers de contacts directs réguliers. Les gérants évaluent les managers selon 5 critères qui mesurent leurs qualités intrinsèques ainsi que leur aptitude à délivrer dans la durée un surcroît de croissance autour de 2 notions : qualités de « développeur » et qualités de « gestionnaire ».

Ci-dessous la liste des critères évalués selon le type « développeur » et « gestionnaire » :

Qualités de « Développeur »	Qualités de « Gestionnaire »
Compétence métier / expérience et réseau relationnel / connaissance de l'environnement concurrentiel	Charisme / capacité à s'entourer / track record
	Capacité d'exécution / culture de la marge
Maîtrise de la croissance	Implication dans le capital / convergence d'intérêts

La note « Managers » est la troisième composante de la note finale de chaque valeur détenue par le Fonds.

b. Description des actifs utilisés (hors dérivés) :

L'allocation cible est de 50% en actions et 50% en produits de taux mais peut varier en fonction des conditions de marché et des opportunités qui peuvent s'offrir au gérant.

Le taux d'exposition en actions peut varier de 0 à 100%, en comprenant des produits dérivés. Les produits de taux n'excéderont pas 25%.

- Actions ou titres de capital :

Dans une fourchette d'exposition de 0% à 100% en actions de sociétés de la zone euro, sans limite de capitalisation boursière, sélectionnées après analyse de la société sur leur potentielle sous-évaluation. Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 10% maximum en actions hors zone euro.

En cas de potentielle couverture de l'exposition au risque actions, le Fonds sera exposé aux marchés obligataires à hauteur de 25% maximum et en instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés pour couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés d'actions européennes entre 0 et 100% de l'actif.

- o Le Fonds limitera son exposition au risque de change à 10% sur des monnaies européennes hors zone euro.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut être exposé de 0 à 25% sur les marchés de taux.

Dans une fourchette d'exposition de 0 à 25% en obligations et titres de créances (certificats de dépôt, billets de trésorerie) du secteur public ou du secteur privé ou en OPC en fonction des opportunités de marché.

Titres au minimum de notation Investment grade (BBB-). La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. Les titres composant le portefeuille répondent à des contraintes de « rating » (notation) telles que décrites ci-après : notation Standard & Poor's ou équivalent.

Les titres n'appartenant pas à la catégorie « Investment grade » ou « spéculatives » pourront néanmoins représenter jusqu'à 10% de l'actif.

- Actions ou parts d'autres OPC :

Le Fonds peut détenir des parts ou actions d'OPC (OPCVM ou FIA) ou de fonds d'investissement dans la limite de 10% de son actif.

Plus précisément, les investissements en OPC seront réalisés sur des OPC d'actions des pays de l'Union européenne éligibles au PEA, sur certains FCP « trackers » qui suivent les indices européens, sur des OPC monétaires éligibles au PEA, dont l'objectif est de restituer la performance du marché monétaire et des OPC de classification BCE « fonds mixte ».

OPCVM de droit français*	X
OPCVM de droit européen*	X
Fonds d'investissement à vocation générale de droit français*	X
Fonds professionnels à vocation générale de droit français respectant le droit commun sur les emprunts d'espèces (pas + de 10%), le risque de contrepartie, le risque global (pas + de 100%) et qui limitent à 100% de la créance du bénéficiaire les possibilités de réutilisation de collatéraux*	
FIA de droit européen ou fonds d'investissement de droit étranger faisant l'objet d'un accord bilatéral entre l'AMF et leur autorité de surveillance et si un échange d'information a été mis en place dans le domaine de la gestion d'actifs pour compte de tiers*	
Placements Collectifs de droit français ou FIA de droit européen ou fonds d'investissement de droit étranger remplissant les conditions de l'article R 214-13 du code monétaire et financier*	
Fonds d'investissement de droit européen ou de droit étranger répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers (article 412-2-2 du RGAMF)	
OPCVM ou FIA nourricier	
Fonds de Fonds (OPCVM ou FIA) de droit français ou européen détenant plus de 10% en OPC	
Fonds professionnels à vocation générale ne respectant pas les critères de droit commun ci-dessus	
Fonds professionnels spécialisés	
Fonds de capital investissement (incluant FCPR ; FCPI ; FIP) ; et Fonds professionnels de capital investissement	
OPCI, OPPCI ou organismes de droit étranger équivalent	
Fonds de Fonds alternatifs	

* Ces OPCVM / FIA / Fonds ne pourront eux-mêmes détenir plus de 10% de leur actif en OPCVM/FIA/Fonds.

Les OPC et fonds détenus par le Fonds pourront être gérés par Dorval Asset Management ou l'une des sociétés de gestion du groupe BPCE ; dans ce dernier cas, il pourrait y avoir une disparité des approches ESG/ISR assumée.

- Instruments financiers dérivés :

En fonction des anticipations des gérants sur l'évolution des marchés actions, dans le but de protection ou de dynamisation de la performance, le FCP pourra avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés. Le Fonds n'a pas vocation à se surexposer.

Le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).



Nature des instruments utilisés	TYPE DE MARCHÉ			NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Admission sur les marchés réglementés	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	Actions	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Contrats à terme (futures) sur												
Actions	X	X		X					X	X		
Taux	X	X			X				X	X		
Change	X	X				X			X	X		
Indices	X	X		X	X	X			X	X		
Options sur												
Actions	X	X		X					X	X		
Taux	X	X			X				X	X		
Change	X	X				X			X	X		
Indices	X	X		X	X	X			X	X		
Swaps												
Actions												
Taux												
Change												
Indices												
Change à terme												
Devise (s)												
Dérivés de crédit												
Credit Default Swap (CDS)												
First Default												
First Losses Credit Default Swap												

- Titres intégrant des dérivés et stratégie d'utilisation (certificats, bons de souscription, ...)

Uniquement et à titre temporaire si les valeurs détenues sont amenées à émettre ce type d'instruments.



	NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Actions	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Nature des instruments utilisés									
Warrants sur									
Actions	X					X	X		
Taux									
Change									
Indices									
Bons de souscription									
Actions	X					X	X		
Taux									
Equity link									
Obligations convertibles									
Obligations échangeables									
Obligations convertibles	X	X	X	X	X	X	X		
Obligations convertibles contingentes	X	X	X	X	X	X	X		
Produits de taux callable									
Produits de taux puttable									
EMTN / Titres négociables à moyen terme structuré									
Titres négociables à moyen terme structuré									
EMTN structuré									
Credit Link Notes (CLN)									
Autres (A préciser)									

- Dépôts

Le FCP pourra utiliser les dépôts dans la limite en cumulé de 100% de son actif.

Le FCP pourra utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif auprès d'un même établissement de crédit pour garantir une liquidité aux porteurs de parts du FCP et pour pouvoir profiter des opportunités de marché.

- Emprunts d'espèces

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon ponctuelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Néant.

- Contrats constituant des garanties financières

Néant.

- Effet de levier

Le FCP n'utilise pas d'effet de levier.

IV. Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Le profil de risque du Fonds est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés d'actions.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du Fonds sont principalement les suivants :

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la Société de gestion. Il existe un risque que la Société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Risque de perte en capital :

Le portefeuille est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

Risque actions :

La valeur liquidative du FCP peut varier à la hausse comme à la baisse au regard de l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions. De plus, du fait de son orientation de gestion, le fonds est exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché et baisser davantage que les grandes capitalisations en période de stress.

Risque lié à la taille de capitalisation :

Du fait de son orientation de gestion, le fonds est particulièrement exposé sur un ou plusieurs marchés actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres coté en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc en être affectée.

Risque de marché :

La valeur liquidative du FCP peut connaître une volatilité induite par l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions.

Risque de change :

Le risque de change est lié à l'exposition, via des investissements et par des interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de la valorisation du fonds. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du fonds.

Le porteur résident de la zone Euro peut avoir à supporter ce risque de change jusqu'à hauteur de 40% du portefeuille.

Risque de taux :

Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs à haut rendement :

Une partie du portefeuille peut être investie en OPC comprenant des obligations spéculatives à haut rendement. Il existe un risque lié à l'utilisation de ces titres, dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « High Yield » dits spéculatifs ou considérés comme tels par l'équipe de gestion, pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Compte tenu de la faible exposition possible, le risque lié à l'investissement en titres spéculatifs à haut rendement est considéré comme accessoire.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

L'utilisation des instruments financiers peut entraîner sur de courtes périodes des variations plus fortes de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de durabilité

Cet OPCVM est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Le processus d'investissement du portefeuille inclut l'approche ESG mentionnée ci-dessus afin d'intégrer les risques de durabilité dans la décision ou le processus d'investissement. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

V. Souscripteurs concernés et profils de l'investisseur type

Les parts de ce Fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act Of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une "US person", selon la définition de la réglementation américaine "Regulation S". Par ailleurs, les parts de ce Fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux "US persons" et/ou à toute entité

détenue par une ou plusieurs "US persons" telles que définies par la réglementation américaine "Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA).

En dehors de cette exception, les parts du Fonds sont définies telle que :

- Part R : Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux personnes physiques.
- Parts I : Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels.
- Part N : Réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :
 - Soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande-Bretagne et Pays-Bas)
 - ou
 - Fournissant un service de :
 - Conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF 2
 - Gestion individuelle de portefeuille sous Mandat
- Part Q : Réservée aux fonds de Dorval Asset Management ou aux collaborateurs de Dorval Asset Management.

Ce FCP est destiné aux investisseurs qui souhaitent une valorisation de leur capital, via un véhicule investi de manière flexible en actions et produits de taux, visant à surperformer l'indice de référence sur une durée de 5 ans minimum.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait ou non de prendre des risques.

Il est fortement recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier suffisamment tous ses investissements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce Fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

VI. Commission de mouvements et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.dorval-am.com

VII. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles L533-16 et R533-22 du Code Monétaire et Financier, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou au siège social.

VIII. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

1. Les modalités de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties autorisés

Dorval Asset Management n'est pas membre de marché et n'exécute donc pas elle-même les ordres sur les marchés financiers. Elle les transmet systématiquement à des intermédiaires

de marché agréés pour exécution. De ce fait, la société a mis en place une politique de sélection et d'exécution des intermédiaires de marché, conformément à la Directive Européenne 2014/65/UE du 15 mai 2014 sur les Marchés d'Instruments Financiers (dite « MIF 2 »).

DORVAL ASSET MANAGEMENT s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables, lors de l'exécution des ordres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour tous les portefeuilles gérés (OPCVM et mandats de gestion), conformément aux mesures mentionnées dans le Code monétaire et financier.

A ce jour, les ordres relatifs aux OPCVM ou aux mandats que nous gérons sont passés via un réseau d'intermédiaires.

DORVAL ASSET MANAGEMENT ne peut sélectionner un intermédiaire financier si aucune convention juridique conforme à la réglementation en vigueur n'est signée avec lui.

Conformément à la réglementation applicable, DORVAL ASSET MANAGEMENT a mis en place un dispositif de sélection des intermédiaires de marché qui diffère selon la nature de la relation entre DORVAL ASSET MANAGEMENT et la contrepartie. En effet, DORVAL ASSET MANAGEMENT fait appel à des intermédiaires de marché pour des services d'exécution et des services de recherche tandis que d'autres brokers fournissent uniquement le service d'exécution.

La gestion, le Middle Office et la compliance établissent chacun une grille de notation, portant sur une période de 6 mois à 1 an débutant à la date du dernier comité de sélection des intermédiaires financiers et contreparties en vigueur et justifiant une note sur 20 pour chaque intermédiaire financier et contrepartie.

A l'issue de cette période, un nouveau comité de sélection des intermédiaires financiers et contreparties est tenu, durant lequel sont présentées ces différentes notes, ainsi qu'une moyenne arithmétique de ces dernières pour chaque intermédiaire financier et contrepartie. Ces moyennes permettent de répartir les différents intermédiaires financiers et contreparties en trois groupes définis ci-dessous et ainsi de mettre à jour la nouvelle liste des intermédiaires financiers et contreparties autorisés par DORVAL ASSET MANAGEMENT :

- un groupe de brokers sélectionnés (moyenne supérieure ou égale à 12/20) : DORVAL ASSET MANAGEMENT garde dans sa liste les intermédiaires financiers et contreparties concernés ;
- un groupe de brokers présélectionnés /sous observation (moyenne supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 12/20) : DORVAL ASSET MANAGEMENT met en vigilance/point d'attention les intermédiaires financiers et contreparties concernés ;
- un groupe de brokers exclu (moyenne inférieure ou égale à 8/20) : DORVAL ASSET MANAGEMENT retire de sa liste des intermédiaires financiers et contreparties concernés.

Cette liste des intermédiaires financiers et/ou contreparties autorisés est mise à la disposition de l'ensemble des collaborateurs de DORVAL ASSET MANAGEMENT.

En cours d'année, un broker peut être mis à l'essai et intégrer la liste des brokers autorisés en suivant le processus suivant :

Mail adressé à la Direction Conformité, Contrôle Interne et Risques par le responsable de la gestion ou d'un représentant de la gestion avec approbation préalable du responsable de la gestion, spécifiant :

- Nom de l'intermédiaire
- Contact (Nom, mail, téléphone)
- Instruments financiers concernés
- Stratégie concernée
- Type de service proposé (exécution ou recherche uniquement, call, corporate access, conférence)
- Motif de la demande

- Indication du coût annuel du service (si disponible)
- Période de test

1. Le comité brokers

Le comité de sélection des intermédiaires financiers et contreparties a la responsabilité d'encadrer le processus de sélection et d'évaluation de ces derniers. Présidé par la Direction Générale de DORVAL ASSET MANAGEMENT, il réunit les gérants de portefeuilles, les analystes ainsi qu'un représentant de la Direction Conformité, Contrôle Interne et Risques.

Ce comité a pour objet :

- d'arrêter la liste des intermédiaires financiers et des contreparties autorisés ;
- d'analyser l'évolution des volumes par intermédiaire, et par typologie d'instrument financier ;
- de se prononcer sur la qualité globale de la prestation de chaque intermédiaire en étudiant les notations attribuées par chaque service (gestion, middle office, conformité).

Ainsi, il appartient aux comités (exécution et recherche) de se prononcer sur le maintien ou l'exclusion de chacun des intermédiaires qui seront sélectionnés et retenus au titre de la période suivante (best selection).

Les décisions prises lors de ce comité doivent entrer en vigueur 15 jours après la tenue du comité.

Aussi, à l'issue du comité, la nouvelle liste des intermédiaires financiers et contreparties autorisée est approuvée par la direction et est diffusée à l'ensemble des gérants et du middle office.

2. Les critères relatifs à l'exécution des ordres

DORVAL ASSET MANAGEMENT prend toutes les dispositions nécessaires pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux des intérêts de ses clients et sans porter atteinte à l'intégrité des marchés, en intégrant notamment des critères de prix, de liquidité, et de délais d'exécution des ordres.

Ces dispositions incluent des procédures adaptées selon la typologie des instruments financiers et donc le type de marché sur lequel ils sont négociés. Dans ce cadre, DORVAL ASSET MANAGEMENT s'efforce ainsi de sélectionner au mieux, pour chaque ordre émis par les équipes de gestion, l'intermédiaire chargé de l'exécution des ordres sur les marchés et s'attache à assurer la traçabilité de l'ensemble des caractéristiques relatives à l'exécution.

Instruments financiers	Stratégie pour obtenir la meilleure exécution possible & sélection des intermédiaires	Critères de sélection
Actions et titres assimilés aux actions		
Actions	Les ordres sont transmis à des intermédiaires sélectionnés en fonction de la zone géographique ou de la spécialité du broker notamment.	Fonction de la zone géographique ou de la spécialité du broker, de la liquidité, du prix
ETF	Les ordres sont transmis à des intermédiaires sélectionnés	Fonction de la zone géographique ou de la spécialité du broker, de la liquidité, du prix
Instruments taux et crédits		
Obligations	Mise en concurrence de plusieurs contreparties habilitées	Fonction de la zone géographique ou de la spécialité du broker, de la liquidité, du prix
Instruments monétaires	Mise en concurrence de plusieurs contreparties habilitées	Fonction de la zone géographique ou de la spécialité du broker, de la liquidité, du prix
Produits dérivés		
Dérivés listés	Les ordres sont transmis à des intermédiaires sélectionnés	Fonction de la zone géographique ou de la spécialité du broker, de la liquidité, du prix

Le dispositif de DORVAL ASSET MANAGEMENT, basé notamment sur la « meilleure sélection » des intermédiaires financiers, est conçu pour que les ordres initiés soient dirigés vers les marchés réglementés de référence ou vers des Systèmes multilatéraux de négociation (MTF ou Multilateral Trading Facility), en fonction des meilleures conditions de réalisation offertes.

3. Contrôle de la meilleure exécution des ordres et de la sélection des intermédiaires financiers et contreparties

En qualité de société de gestion de portefeuille et eu égard aux caractéristiques spécifiques de l'activité, DORVAL ASSET MANAGEMENT a plus particulièrement l'obligation de sélectionner ses intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsqu'elle place auprès d'eux, pour le compte des mandants ou des fonds qu'elle gère, des ordres résultant de ses décisions d'investissement.

DORVAL ASSET MANAGEMENT s'assure donc périodiquement des conditions d'exécution des ordres émis par les gérants, et évalue régulièrement la qualité de ce dispositif dans le cadre de missions de contrôle décrites dans la procédure DORVAL-proc.017 « Sélection et évaluation des intermédiaires financiers et contreparties ».

IX. Informations relatives aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

X. Information sur les critères sociaux, environnementaux, qualité de gouvernance (art. L. 533-22-1 et D. 533-16-1 CMF)

La politique d'investissement pour le Fonds intègre des critères extra-financiers liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance (E.S.G). Dorval Asset Management applique également une politique d'exclusion à l'ensemble de sa gestion collective.

La démarche de Dorval Asset Management en matière d'approche ESG est consultable sur son site internet : https://www.dorval-am.com/fr_FR/notre-approche-esg.

XI. Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

XII. Règlement SFTR

Non applicable

XIII. Rémunération

La Politique de Rémunération de Dorval AM a pour objet, d'une part, de décrire la Politique de Rémunération telle qu'elle est appliquée au sein de Dorval Asset Management et, d'autre part, de répondre aux exigences en termes de documentation et de transparence figurant dans la Directive européenne 2014/91/EU (« UCITS V Directive ») dans le cadre de son statut de société de gestion et dans la Directive européenne 2011/61/EU (« AIFM Directive ») dans le cadre son statut allégé AIFM.

De plus amples informations sur la politique de rémunération sont disponibles sur le site Web <https://www.dorval-am.com/informations-reglementaires/> et une copie papier de ces informations peut être obtenue gratuitement sur demande.

Elle est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs, de principes spécifiques applicables à la Population Identifiée par UCITS V et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs.

Dorval Asset Management respecte les principes des Directives et les lignes directrices de l'ESMA (« European Securities and Market Authority »), telles que publiées le 11 février 2013 et le 31 mars 2016, d'une manière et dans une mesure qui est adaptée à sa taille et à son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités.

Il est à noter que cette politique s'inscrit dans le cadre de la Politique de Rémunération définie par Natixis.

La Politique de Rémunération est un élément stratégique de la politique de Dorval Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché et intègre un dispositif de fidélisation des collaborateurs clés via de potentielles attributions gratuites d'actions (AGA).

La Politique de Rémunération de Dorval Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés ;
- elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La Politique de Rémunération de Dorval Asset Management englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable ⁴.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle afin d'encadrer le poids de la performance strictement financière ou ponctuelle.

c. Gouvernance des rémunérations

Les principes généraux et spécifiques de la Politique de Rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines.

La RCCI de Dorval Asset Management a pour sa part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la Politique de Rémunération. Elle est ainsi impliquée dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elle intervient dans la détermination du périmètre de Population Identifiée. Elle est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gérants.

Dorval Asset Management est une Société Anonyme à Conseil d'administration. La présente Politique de Rémunération est validée par le Conseil d'administration de Dorval Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres de la Direction générale de Dorval Asset Management.

Dorval Asset Management s'est dotée d'un Comité des rémunérations en 2015. Il se tient annuellement et il est composé des membres du Conseil d'administration de Dorval Asset Management, dont une majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de Dorval Asset Management. Le Directeur général et la Directrice des ressources humaines de Dorval Asset Management participent également à ce Comité.

Il a pour objet de :

- veiller au respect des principes de rémunération applicables à la société de gestion ;
- superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération (approuver, modifier, respecter) ;
- élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des dirigeants mandataires sociaux et sur les rémunérations variables au-delà d'un certain seuil que Dorval Asset Management déterminera au préalable ;
- superviser la rémunération des responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité ;
- évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
- le système de rémunération prend bien en compte toutes les catégories de risques, de liquidité et les niveaux des actifs sous gestion ;
- la politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

⁴ Dans l'ensemble du document, la rémunération variable individuelle, que son acquisition et son paiement soient immédiats ou différés, correspond à la notion de bonus de performance.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la Politique de Rémunération de Dorval Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa Politique de Rémunération, comprenant la Population Identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations de Dorval Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de Dorval Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants⁵.

La rémunération du Directeur général de Dorval Asset Management est proposée par le Comité des rémunérations de Dorval Asset Management puis présentée à la Direction générale de Natixis Investment Managers et enfin au Comité des rémunérations de Natixis. Elle est validée par le Conseil d'administration de Dorval Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération de la RCCI de Dorval Asset Management est déterminée par la Direction générale de Dorval Asset Management ; elle est contrôlée, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de Natixis Investment Managers et entérinée par le Comité des rémunérations de Dorval Asset Management et le Comité des rémunérations de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique effectués par le Comité des rémunérations de Dorval Asset Management et/ou par le Comité des rémunérations de Natixis.

Lors de l'attribution des rémunérations variables, la liste nominative des personnes concernées, les montants attribués ainsi que la répartition entre les versements immédiats et différés et la partie numéraire et équivalent instruments financiers, sont conservés et archivés par la société de gestion.

Dorval Asset Management revoit annuellement les principes généraux de cette politique et effectuera une évaluation du respect de cette politique. Ce contrôle et cette révision sont documentés (cf. chapitre 8. Dispositif de contrôle en matière de rémunération variable).

d. Dispositions en matière de transparence

Dorval Asset Management communique sur les principales caractéristiques de la Politique de Rémunération auprès de son personnel et des souscripteurs des OPC de manière détaillée au travers des DICL, prospectus et rapports annuels des fonds.

Les éléments utiles concernant la Politique de Rémunération sont diffusés dans les états financiers ou sous la forme d'une déclaration indépendante.

e. Dispositif de contrôle en matière de rémunération variable

La présente procédure est mise en place pour minimiser les risques en la matière. Un contrôle de son application est intégré dans le programme annuel de contrôle du RCCI.

Le contrôle réalisé par la RCCI consiste à vérifier que la Politique de Rémunération est établie de façon à s'aligner sur la stratégie économique et les objectifs à long terme, les valeurs et

⁵ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.

les intérêts de la société de gestion et des fonds sous gestion et sur ceux des investisseurs, le tout dans une gestion saine et maîtrisée du risque.

La RCCI de Dorval Asset Management intègre le domaine de la rémunération variable dans les risques potentiels de conflits d'intérêts.

Enfin, l'ensemble de la Politique de Rémunération de Dorval Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'audit interne de Natixis Investment Managers.

f. Rémunération versée au titre de l'année 2022

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Masse salariale 2022	4 717 981,42 €
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2021	1 770 958,00 €
Dont variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022	321 452 €
Dont variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022	168 558 €
Dont variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022	25 401 €
Total des effectifs concernés	36

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Masse salariale 2022 de l'ensemble du Personnel Identifié	4 091 115,71 €
Dont Masse salariale des Cadres supérieurs	2 818 463,23 €
Total de l'ensemble du Personnel Identifié	21

XIV. Evènements en cours de période

Les modifications suivantes ont été apportées à la documentation réglementaire du fonds au 30/12/2022 :

- Pour répondre à l'évolution de la réglementation européenne, la société de gestion a :
 - Ajouté l'annexe contenant les informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 ;
 - Précisé le taux minimum d'investissements durables au sens de la réglementation (UE) 2019/2088 que le Fonds s'engage à détenir ;
 - Précisé le pourcentage minimum d'investissements alignés sur la taxonomie de l'Union européenne que le Fonds s'engage à détenir ;
 - Précisé certaines notions utilisées dans sa méthodologie ESG pour une parfaite compréhension des porteurs ;
 - Procédé au passage aux Documents d'Informations Clés (DIC) issus de la réglementation (UE) 1286/2014 (dite Règlementation « PRIIPS ») à la place des

Documents d'Informations Clés de l'Investisseur (DICI) issus de la Directive 2009/65/EC (UCITS).

2. Elle a défini deux indicateurs d'intensité ESG pour lesquels la gestion du Fonds doit permettre d'obtenir un meilleur résultat que celui de l'univers d'investissement des titres éligibles.
3. Elle a supprimé les commissions de mouvements prélevés par la société de gestion
4. Elle a séparé les frais de gestion administratifs et les frais de fonctionnement et autres services.
5. Elle a mis en place un prélèvement forfaitaire de 0,20% pour les frais de fonctionnement et autres services.
6. Elle a pris en compte les exigences du règlement UE 833/2014 concernant l'interdiction de souscription des ressortissants russes ou biélorusses.
7. Elle a précisé que les frais de recherche peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.
8. Elle a précisé que les éventuels bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés, le Fonds n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Dorval Convictions PEA Identifiant d'entité juridique : 969500PAI63ZF4I7C377

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ? *[cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur d'investissements durables]*

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 70,17% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif d'investissement du Fonds doit conduire à une surperformance de façon continue sur ces deux indicateurs extra-financiers par rapport à son univers d'investissement, ce qui a été le cas lors de l'exercice :

- **Signataires du Pacte Mondial de l'ONU** : pourcentage des sociétés ayant signé le Pacte Mondial de l'ONU pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

- **Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants :** pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.

Le Fonds suit également les indicateurs extra-financiers additionnels suivants :

- **Intensité carbone (tCO₂e/M\$ de chiffre d'affaires) :** quantité en tonnes d'émissions de carbone Scope 1¹ et 2² (émissions directes) par million de dollars de chiffre d'affaires réalisé pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié. Cet indicateur ne tient pas compte du Scope 3³ (émissions indirectes).
- **Objectifs de réductions des émissions de carbone :** pourcentage des entreprises ayant un objectif quantitatif et explicite de réduction de leurs émissions de carbone pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Promotion de la diversité :** pourcentage des entreprises ayant mis en place des actions pour développer la diversité au sein de leurs effectifs pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Taux d'indépendance du Conseil d'Administration :** pourcentage des membres du Conseil d'Administration (CA) respectant les critères d'indépendance de MSCI pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Note ESG :** au travers de la notation extra-financière définie par la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management pondérée du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié

¹ Les émissions de scope 1 concernent les émissions émises directement par l'entreprise dans le cadre de son activité

² Les émissions de scope 2 concernent les émissions émises indirectement par l'entreprise via sa consommation en énergie

³ Les émissions de scope 3 concernent les émissions émises indirectement lors des différentes étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie, etc.)

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Indicateur	Définition	Evaluation ESG		
		Fonds	Univers	Δ
Intensité carbone (tCO₂e/M\$ de chiffre d'affaires)	Quantité en tonnes d'émissions de carbone Scope 1 et 2 (émissions directes) par million de dollars de chiffre d'affaires réalisé pondérée du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	176.8	148.7	+19%
Objectifs de réductions des émissions de carbone	Pourcentage des entreprises ayant un objectif quantitatif et explicite de réduction de leurs émissions de carbone pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	97%	56%	1.7x
Promotion de la diversité	Pourcentage des entreprises ayant mis en place des actions pour développer la diversité au sein de leurs effectifs pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	96%	51%	1.9x
Taux d'indépendance du Conseil d'Administration	Pourcentage des membres du Conseil d'Administration (CA) respectant les critères d'indépendance de MSCI pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	85%	74%	1.1x
Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants	Pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	79%	36%	2.2x
Signataires du Pacte Mondial de l'ONU	Pourcentage des sociétés ayant signé le Pacte Mondial de l'ONU pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	85%	38%	2.2x

NOTATION - METHODOLOGIE PROPRIETAIRE

	ESG	E	S	G	Couverture
Fonds	80.4	88.8	79.7	77.6	100%
Univers d'investissement	70.2	75.1	61.7	73.8	100%
Ecart en %	+15%	+18%	+29%	+5%	0%

Couverture : Calculée en pourcentage de l'actif hors liquidités

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Définition	Evaluation ESG			Couverture		Evaluation ESG N-1 & N-2			
		Fonds	Univers	Δ	Fonds	Univers	2021		2020	
							Fonds	Univers	Fonds	Univers
Intensité carbone (tCO ₂ e/MS de chiffre d'affaires)	Quantité en tonnes d'émissions de carbone Scope 1 et 2 (émissions directes) par million de dollars de chiffre d'affaires réalisé pondérée du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	176.8	148.7	+19%	100%	98%	193.1	146.6	171.9	179.2
Objectifs de réductions des émissions de carbone	Pourcentage des entreprises ayant un objectif quantitatif et explicite de réduction de leurs émissions de carbone pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	97%	56%	1.7x	100%	94%	94%	55%	87%	52%
Promotion de la diversité	Pourcentage des entreprises ayant mis en place des actions pour développer la diversité au sein de leurs effectifs pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	96%	51%	1.9x	100%	100%	94%	47%	83%	43%
Taux d'indépendance du Conseil d'Administration	Pourcentage des membres du Conseil d'Administration (CA) respectant les critères d'indépendance de MSCI pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	85%	74%	1.1x	100%	98%	85%	73%	85%	73%
Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants	Pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	79%	36%	2.2x	100%	94%	67%	26%	45%	17%
Signataires du Pacte Mondial de l'ONU	Pourcentage des sociétés ayant signé le Pacte Mondial de l'ONU pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	85%	38%	2.2x	100%	100%	84%	39%	74%	37%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Fonds visait à investir a minima 20% de son actif net dans des investissements durables⁴. Ces investissements s'inscrivent de fait dans la stratégie de gestion et permettent de contribuer à la réalisation de la performance extra-financière recherchée par ce Fonds.

Au 30/12/2022, le Fonds détenait 70,17% d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Toutes les valeurs de l'univers d'investissement ont été évaluées au regard des incidents négatives principales (Principal Adverse Impacts - « PAI »), à travers 6 des 14 indicateurs principaux caractérisant une incidence négative en matière de durabilité. Ces 6 indicateurs ont été intégrés dans la méthodologie de notation extra-financière propriétaire de Dorval Asset Management au cours de l'exercice. Il s'agit des indicateurs suivants :

- Emissions de gaz à effet de serre (périmètres 1, 2 et 3)
- Exposition au secteur des énergies fossiles
- Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE
- Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques)

⁴ La définition de l'investissement durable selon Dorval Asset Management est disponible sur son site internet à cette adresse https://site-dorval-production.s3.fr-par.scw.cloud/uploads/Definition_investissement_durable_Dorval_AM_a66592cdc3.pdf

- Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes)

Les 8 autres ont été intégrés début 2023 dans le modèle propriétaire de Dorval Asset Management.

Là encore, le système de notation est conforté par les politiques d'exclusion et de gestion des controverses de Dorval Asset Management.

L'application du système de notation extra-financière et des politiques d'exclusion et de gestion des controverses est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Concrètement, à chaque indicateur « PAI » correspond un malus qui sanctionne la notation extra-financière des émetteurs concernés.

Tous les émetteurs qui, à travers la note extra-financière qui leur est attribuée, ne respectent pas les seuils minimaux sur les piliers environnementaux et sociaux (en plus des minima fixés sur le pilier de gouvernance et sur la note de synthèse ESG) sont exclus de l'univers d'investissement au même titre que toutes les valeurs frappées par l'application des politiques de gestion des controverses et d'exclusion de la société de gestion.

A l'inverse, toutes les valeurs reconnues comme « investissement durable » bénéficient de bonus sur les piliers environnementaux et sociaux, en plus du pilier de gouvernance.

Au global, a minima 20% des valeurs de l'univers d'investissement sont exclues de l'univers éligible.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux*

principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les politiques d'exclusion⁵ et de gestion des controverses⁶ strictes assurent l'adéquation des investissements avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Concrètement, une société considérée comme non-conforme à ces principes sur la base des données utilisées ne pourrait être investie.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant sa politique ISR et d'exclusions sectorielles et/ou les autres piliers de son approche d'investissement responsable. Ces derniers sont détaillés dans la déclaration relative à la transparence des incidences négatives en matière de durabilité de la société de gestion (la « Déclaration de prise en compte des PAI »). Au 30/12/2022, la méthodologie propriétaire de notation ESG intègre les principales incidences négatives via un système de bonus/malus de manière à influencer sur les décisions d'investissement.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Top 10 Actions Positions actives	Pays	Secteur	Poids	
			Fonds	Indice
ASML HOLDING	Pays-Bas	Technologie	5.9%	3.6%
LINDE PLC	Irlande	Matériaux de base	4.7%	2.7%
BNP PARIBAS	France	Sociétés financières	4.5%	1.1%
VINCI	France	Industries	3.4%	0.9%
TOTAL ENERGIES	France	Pétrole et Gaz	2.9%	2.7%
BMW	Allemagne	Services aux consommateurs	2.8%	0.5%
SAP AG	Allemagne	Technologie	2.8%	1.7%
SIEMENS AG	Allemagne	Industries	2.7%	1.7%
SANOFI	France	Santé	2.5%	1.8%
CREDIT AGRICOLE	France	Sociétés financières	2.5%	0.0%

Source Rapport mensuel DC au 30/12/2022

⁵ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

⁶ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

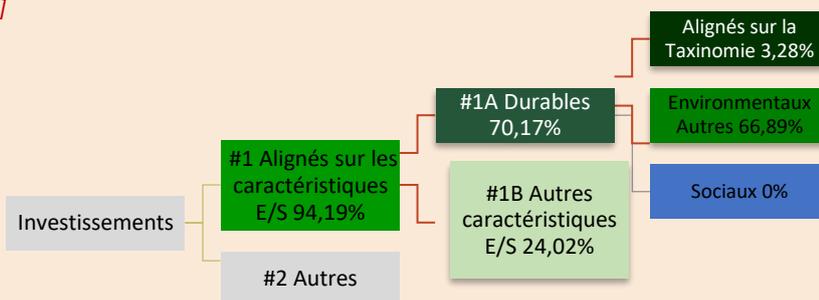


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Au 30/12/2022, la proportion d'investissements liés à la durabilité était de 70,17%.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

[Inclure uniquement les cases pertinentes, supprimer celles qui ne le sont pas pour le produit financier]



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérées comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cf. graphique ci-dessus sur les principaux investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

3,28% des investissements durables ayant un objectif environnemental était aligné sur la Taxinomie de l'Union européenne.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

Oui :

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Non

Sur la base des données actuellement disponibles, le Fonds ne peut fournir d'information sur la part d'investissement dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie de l'UE au cours de l'exercice précédent.

[Inclure la note pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires**

pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses**

d'investissement (CapEx)

pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses**

d'exploitation (OpEx)

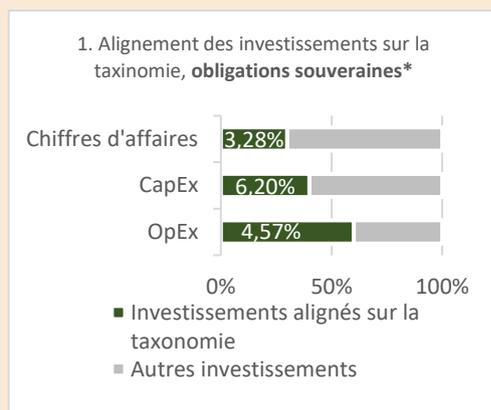
pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sur la base des données actuellement disponibles, le Fonds ne peut fournir d'information sur une part minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

NA



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

66,89% des investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'Union européenne.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

0%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « autres » sont des TCN et des OPCVM.

Les investissements en TCN respectent l'appartenance des émetteurs à la liste des valeurs éligibles ESG de Dorval AM et permettent une rémunération attractive de la trésorerie du fonds. Par ailleurs, la partie investie en OPCVM répond à une diversification de la gestion.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Dans le cadre de son engagement individuel en tant qu'actionnaire, Dorval Asset Management, au nom de Dorval Convictions PEA, a participé à 100% des assemblées générales des sociétés dans laquelle elle a investi, correspondant à 1046 résolutions votables.

Dorval Asset Management a également pris part à 12 engagements collaboratifs au cours de l'exercice (se référer au rapport d'engagement disponible sur le site pour le détail) dont les suivantes :

1. Participation à deux campagnes dirigées par le CDP en 2022 afin d'inciter les entreprises sélectionnées à prendre en compte les enjeux, sociaux et de gouvernance dans leurs communications ;
2. Signature de la déclaration mondiale des investisseurs aux gouvernements sur la crise climatique, coordonnée par les 7 partenaires fondateurs de The Investor Agenda. Par ce moyen, les investisseurs signataires exhortent les gouvernements du monde entier à rapidement mettre en œuvre des actions politiques leur permettant d'investir efficacement pour répondre à la crise climatique.
3. Participation à la campagne Sprint Net Zéro initiée par Trusteam finance en octobre 2022 à travers la plateforme collaborative des PRI. Cette campagne visait à inciter plus d'une trentaine d'entreprises à prendre des engagements en faveur du Net Zero, à travers la mise en place d'objectifs de réduction de leurs émissions de carbone ainsi que leurs validations auprès du SBTi. Dorval Asset Management a contribué à l'initiative en tant que leader pour deux sociétés (ASM International et Caixabank) et en tant que co-signataires

auprès des autres entreprises. Les 10 sociétés ciblées ont été : ASM International, Caixabank, AMS, Bigben Interactive, Edenred, Stellantis, ArcelorMittal SA, The Walt Disney Company, Tractor Supply Company et Wienerberger AG.

4. En décembre 2022, Dorval Asset Management s'est allié avec 26 grands investisseurs français représentant plus de 2 000 milliards d'euros d'actifs sous gestion, à travers l'envoi d'une lettre au président du conseil d'administration d'Engie. L'envoi de cette lettre est intervenu dans le cadre de l'Initiative Climate Action 100+. Cette lettre demandait des précisions sur de nombreux sujets environnementaux tels que le plan de transition du groupe, sa stratégie de sortie du charbon, l'alignement avec un scénario 1,5°C, ainsi que sur ses impacts sur la biodiversité.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
DORVAL CONVICTIONS PEA
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 30 décembre 2022

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement DORVAL CONVICTIONS PEA

1, rue de Gramont - 75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DORVAL CONVICTIONS PEA constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Isabelle Bousquié
Associé

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	55 731 500,22	67 388 286,51
Actions et valeurs assimilées	50 205 429,82	65 925 832,86
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	50 205 429,82	65 925 832,86
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	1 996 964,56	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	1 996 964,56	0,00
Titres de créances négociables	1 996 964,56	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 417 005,84	1 462 453,65
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 417 005,84	1 462 453,65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	112 100,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	112 100,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	915 658,54	7 047,34
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	915 658,54	7 047,34
COMPTES FINANCIERS	2 769 129,47	513 939,61
Liquidités	2 769 129,47	513 939,61
TOTAL DE L'ACTIF	59 416 288,23	67 909 273,46

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	56 905 460,54	66 560 816,16
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 276 220,97	222 534,47
Résultat de l'exercice (a,b)	855 321,47	589 829,61
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	59 037 002,98	67 373 180,24
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	112 100,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	112 100,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	112 100,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	267 185,25	536 093,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	267 185,25	536 093,22
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	59 416 288,23	67 909 273,46

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	12 036 300,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 390,29	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 790 188,04	2 036 248,41
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 795 578,33	2 036 248,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	25 696,62	23 798,39
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	25 696,62	23 798,39
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 769 881,71	2 012 450,02
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	943 752,28	1 384 843,77
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	826 129,43	627 606,25
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	29 192,04	-37 776,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	855 321,47	589 829,61

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013392230 - Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

FR0013300233 - Part DORVAL CONVICTIONS PEA N : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

FR0013203775 - Part DORVAL CONVICTIONS PEA I : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0010229187 - Part DORVAL CONVICTIONS PEA R : Taux de frais maximum de 1,60% TTC.

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire s'appuyant sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du Fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite part.
- L'actif de référence représente l'actif du Fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des mêmes montants de souscriptions/rachats applicables à la catégorie de part considérée à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du Fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice composite suivant : 50% Euro Stoxx 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis (code Bloomberg SX5T Index) + 50% €STR capitalisé (code Bloomberg OISESTR Index), au cours de clôture. Il est libellé en Euro.

- Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence ; elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et de la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre :

- Lors de la clôture de l'exercice comptable précédent si des commissions de surperformance ont été prélevées sur cette clôture ;
- Ou à défaut, une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule,

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

- Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

- La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre.
- La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs, sous réserve :
 - Que le prélèvement de la commission de surperformance n'entraîne pas une baisse de la valeur liquidative du Fonds ;
 - Et qu'après le prélèvement de la commission de surperformance, la performance nette du Fonds au titre de l'année de prélèvement ne devienne pas inférieure à celle de son indice de référence au titre de cette même année.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Toutefois, il n'y aura de prélèvement de la commission de surperformance que si la performance du Fonds est supérieure à celle de l'indicateur de référence sur la période de référence et si le Fonds a enregistré une performance positive sur son exercice comptable.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA I	Capitalisation	Capitalisation
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA N	Capitalisation	Capitalisation
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA Q	Capitalisation	Capitalisation
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	67 373 180,24	75 265 606,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 005 766,23	4 084 983,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 390 168,04	-20 542 554,35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 591 928,91	7 240 936,76
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-734 998,77	-2 323 810,98
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	4 805 187,50	1 465 297,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4 205 450,00	-5 505 387,50
Frais de transactions	-168 331,49	-528 230,30
Différences de change	-23 053,69	39 397,05
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-8 155 287,34	7 636 736,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 564 848,67</i>	<i>9 720 136,01</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-9 720 136,01</i>	<i>-2 083 399,92</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	112 100,00	-87 400,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>112 100,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>-87 400,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	826 129,43	627 606,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	59 037 002,98	67 373 180,24

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	1 996 964,56	3,38
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	1 996 964,56	3,38
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	12 036 300,00	20,39
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	12 036 300,00	20,39
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 996 964,56	3,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 769 129,47	4,69
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 996 964,56	3,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 769 129,47	4,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	361,84
	Dépôts de garantie en espèces	915 296,70
TOTAL DES CRÉANCES		915 658,54
DETTES		
	Rachats à payer	34 160,51
	Frais de gestion fixe	232 268,48
	Frais de gestion variable	756,26
TOTAL DES DETTES		267 185,25
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		648 473,29

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part DORVAL CONVICTIONS PEA I		
Parts souscrites durant l'exercice	8,000	8 208,40
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	8,000	8 208,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14,000	
Part DORVAL CONVICTIONS PEA N		
Parts souscrites durant l'exercice	53 073,121	4 346 203,32
Parts rachetées durant l'exercice	-8 693,246	-720 760,08
Solde net des souscriptions/rachats	44 379,875	3 625 443,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	79 662,026	
Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-235,707	-27 228,87
Solde net des souscriptions/rachats	-235,707	-27 228,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	209,707	
Part DORVAL CONVICTIONS PEA R		
Parts souscrites durant l'exercice	7 297,723	1 651 354,51
Parts rachetées durant l'exercice	-33 244,146	-7 642 179,09
Solde net des souscriptions/rachats	-25 946,423	-5 990 824,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	235 445,728	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part DORVAL CONVICTIONS PEA I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS PEA N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS PEA R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	75,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	55 828,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	8,46
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA Q	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	887 070,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	747,80
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 417 005,84
	FR0013392321	DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE Q	2 601 832,58
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I C	815 173,26
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 417 005,84

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	855 321,47	589 829,61
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	855 321,47	589 829,61

	30/12/2022	31/12/2021
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	316,51	98,53
Total	316,51	98,53

	30/12/2022	31/12/2021
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	113 866,30	35 468,30
Total	113 866,30	35 468,30

	30/12/2022	31/12/2021
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA Q		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	642,83	1 307,78
Total	642,83	1 307,78

	30/12/2022	31/12/2021
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	740 495,83	552 955,00
Total	740 495,83	552 955,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 276 220,97	222 534,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 276 220,97	222 534,47

	30/12/2022	31/12/2021
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	303,99	21,81
Total	303,99	21,81

	30/12/2022	31/12/2021
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	142 764,99	10 612,18
Total	142 764,99	10 612,18

	30/12/2022	31/12/2021
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA Q		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	463,16	161,00
Total	463,16	161,00

	30/12/2022	31/12/2021
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 132 688,83	211 739,48
Total	1 132 688,83	211 739,48

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	214 928 880,87	149 543 712,74	75 265 606,16	67 373 180,24	59 037 002,98
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA I en EUR					
Actif net	87 558 367,02	51 865 503,85	159 273,97	6 694,73	14 283,76
Nombre de titres	87 475,189	51 053,986	161,380	6,000	14,000
Valeur liquidative unitaire	1 000,95	1 015,89	986,94	1 115,78	1 020,26
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-23,56	-171,33	53,75	3,63	21,71
Capitalisation unitaire sur résultat	5,52	11,41	15,38	16,42	22,60
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA N en EUR					
Actif net	8 533 170,54	2 229 985,70	1 968 457,30	3 232 503,03	6 640 371,18
Nombre de titres	102 371,670	26 492,506	24 192,678	35 282,151	79 662,026
Valeur liquidative unitaire	83,35	84,17	81,36	91,61	83,35
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,95	-14,24	4,42	0,30	1,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08	0,52	0,88	1,00	1,42
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA Q en EUR					
Actif net	100,00	42 013,79	82 833,45	50 924,92	22 075,44
Nombre de titres	1,000	411,000	828,414	445,414	209,707
Valeur liquidative unitaire	100,00	102,22	99,99	114,33	105,26
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	-17,14	5,40	0,36	2,20
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,90	1,89	2,21	2,93	3,06
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA R en EUR					
Actif net	118 837 243,31	95 406 209,40	73 055 041,44	64 083 057,56	52 360 272,60
Nombre de titres	528 332,539	421 292,349	334 729,429	261 392,151	235 445,728
Valeur liquidative unitaire	224,92	226,46	218,25	245,16	222,38
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-5,29	-38,38	12,08	0,81	4,81
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,81	0,71	1,74	2,11	3,14

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	2 886	367 849,56	0,62
ALLIANZ SE-REG	EUR	6 967	1 399 670,30	2,37
BASF SE	EUR	14 456	670 613,84	1,14
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	20 000	1 667 600,00	2,82
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	3 002	484 522,80	0,82
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	15 509	545 606,62	0,93
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	51 141	953 165,96	1,62
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	19 750	561 492,50	0,96
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 464	749 056,00	1,26
SAP SE	EUR	17 071	1 645 473,69	2,78
SIEMENS AG-REG	EUR	12 139	1 573 699,96	2,67
VONOVIA SE	EUR	10 844	238 784,88	0,40
TOTAL ALLEMAGNE			10 857 536,11	18,39
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	13 670	769 210,90	1,30
TOTAL BELGIQUE			769 210,90	1,30
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	100 345	565 343,73	0,96
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	256 111	717 751,08	1,21
IBERDROLA SA	EUR	93 107	1 017 659,51	1,72
INDITEX	EUR	17 523	435 446,55	0,74
TOTAL ESPAGNE			2 736 200,87	4,63
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	6 378	308 057,40	0,52
TOTAL FINLANDE			308 057,40	0,52
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	9 018	1 001 178,36	1,69
AIR LIQUIDE	EUR	8 279	1 096 139,60	1,85
AXA	EUR	32 218	839 439,99	1,43
BNP PARIBAS	EUR	50 100	2 667 825,00	4,52
CGG SA	EUR	600 000	362 760,00	0,61
CREDIT AGRICOLE	EUR	150 319	1 477 786,09	2,50
DANONE	EUR	10 391	511 548,93	0,86
EDF	EUR	25 000	300 000,00	0,51
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 933	834 663,60	1,42
EUROAPI SASU	EUR	719	9 958,15	0,02
GROUPE FNAC	EUR	27 500	947 100,00	1,61
HERMES INTERNATIONAL	EUR	710	1 025 950,00	1,74
KERING	EUR	2 522	1 199 211,00	2,03
L'OREAL	EUR	3 848	1 283 692,80	2,17
MERCIALYS	EUR	106 178	1 037 359,06	1,76
PERNOD RICARD	EUR	3 194	586 897,50	1,00
SAFRAN SA	EUR	5 496	642 592,32	1,09
SANOFI	EUR	16 550	1 486 852,00	2,51

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	10 914	1 426 678,08	2,43
TOTALENERGIES SE	EUR	29 661	1 739 617,65	2,95
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	20 000	480 000,00	0,81
VINCI SA	EUR	21 387	1 995 193,23	3,38
VIVENDI	EUR	16 095	143 470,83	0,24
TOTAL FRANCE			23 095 914,19	39,13
GRECE				
FOLLI FOLLIE GR	EUR	144 102	0,00	0,00
TOTAL GRECE			0,00	0,00
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	13 702	507 111,02	0,85
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	EUR	2 568	328 190,40	0,56
TOTAL IRLANDE			835 301,42	1,41
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	122 576	616 557,28	1,04
ENI SPA	EUR	99 983	1 328 374,14	2,25
INTESA SANPAOLO	EUR	262 559	545 597,60	0,93
TOTAL ITALIE			2 490 529,02	4,22
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	408	525 667,20	0,89
ASML HOLDING NV	EUR	6 924	3 488 311,20	5,90
ING GROEP NV	EUR	60 964	694 258,03	1,18
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	19 492	523 165,28	0,89
PROSUS NV	EUR	13 517	871 170,65	1,48
ROYAL PHILIPS	EUR	15 937	223 181,75	0,38
TOTAL PAYS-BAS			6 325 754,11	10,72
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	9 124	2 786 925,80	4,72
TOTAL ROYAUME-UNI			2 786 925,80	4,72
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			50 205 429,82	85,04
TOTAL Actions et valeurs assimilées			50 205 429,82	85,04
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
GECINA 010223 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 996 964,56	3,38
TOTAL FRANCE			1 996 964,56	3,38
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 996 964,56	3,38
TOTAL Titres de créances			1 996 964,56	3,38
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE Q	EUR	24 423,473	2 601 832,58	4,41
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	66	815 173,26	1,38
TOTAL FRANCE			3 417 005,84	5,79
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 417 005,84	5,79
TOTAL Organismes de placement collectif			3 417 005,84	5,79

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0323	EUR	-318	112 100,00	0,19
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			112 100,00	0,19
TOTAL Engagements à terme fermes			112 100,00	0,19
TOTAL Instruments financier à terme			112 100,00	0,19
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-112 100	-112 100,00	-0,19
TOTAL Appel de marge			-112 100,00	-0,19
Créances			915 658,54	1,55
Dettes			-267 185,25	-0,45
Comptes financiers			2 769 129,47	4,69
Actif net			59 037 002,98	100,00

Parts DORVAL CONVICTIONS PEA N	EUR	79 662,026	83,35
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA R	EUR	235 445,728	222,38
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA Q	EUR	209,707	105,26
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA I	EUR	14,000	1 020,26